3-5 JUIN 2025 - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PARIS, FRANCE – BOD/2025/06 DOC 05 – POUR INFORMATION

POINT SEMESTRIEL SUR LE RISQUE INSTITUTIONEL

N.B. : conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, à l'exception des documents de nature confidentielle.

Principaux points à prendre en considération :

- Le Comité des finances et des risques a examiné les risques organisationnels lors de sa réunion d'avril 2025. Les membres du Comité se sont enquis du risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, notant les progrès réalisés en ce qui concerne les risques de faible signalement.
- Ils ont également demandé et noté que le cadre de gestion des risques soit mis à jour pour tenir compte de la stratégie GPE2030, et que cette mise à jour tiendra compte des risques supplémentaires liés à l'évolution du modèle opérationnel, au besoin, ainsi que ceux associés à l'entité juridique à but non lucratif à la suite de la décision finale du Conseil.

Objectif

1. Le Conseil d'Administration est invité à examiner le point semestriel sur le risque institutionnel et à déterminer si des risques supplémentaires pourraient entraver la capacité du GPE à atteindre les objectifs visés dans son plan stratégique GPE 2025.

Contexte

2. Dans un contexte marqué par une demande soutenue de financements du GPE et une conjoncture économique et politique mondiale de plus en plus incertaine, le risque lié à la mobilisation des ressources a augmenté (***risque très élevé***), en raison de la diminution de l'aide publique au développement et du changement de priorités des bailleurs de fonds. Le GPE reste une plateforme solide qui capitalise sur les atouts de divers partenaires pour stimuler les investissements stratégiques dans l'éducation, essentiels à la croissance économique et à la stabilité. L'agilité du GPE, son accent mis sur le renforcement des systèmes et son succès en matière d'innovation optimisent l'impact et l'efficacité.
3. Le GPE a démontré sa capacité à s'adapter au changement. Les initiatives en cours favorisent l'efficacité, l'optimisation des ressources et des mécanismes de financement innovants, notamment des efforts de cofinancement significatifs, la création d'une entité juridique à but non lucratif pour élargir la base de bailleurs de fonds, ainsi que la relocalisation du personnel vers des sites à moindre coût dans le cadre de l'initiative *GPE Forward.*

4. La démonstration de résultats relève de la responsabilité de l'ensemble du partenariat (***risque élevé***). Le GPE 2030 renforcera l'alignement sur l'approche de transformation du système, permettra un suivi plus efficace de l'état d'avancement des réformes dans les pays, renforcera le suivi et la communication des résultats, améliorera la collecte de données, en particulier en ce qui concerne l'incitation à la collecte de données essentielles sur les résultats d'apprentissage dans l'ensemble du secteur de l'éducation.
5. Les risques liés à la responsabilité mutuelle sont complexes et engagent la responsabilité des pays partenaires dans la mise en œuvre des réformes et le suivi des progrès réalisés **(risque élevé).** La réussite de l'approche de transformation du système du GPE repose sur la participation active, l'appropriation et l'alignement des groupes locaux des partenaires de l'éducation et de toutes les parties prenantes du système. Cela est essentiel pour faire avancer la réforme, en particulier lorsque la concurrence pour accéder aux ressources peut nuire à la responsabilité mutuelle.
6. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation restent insuffisantes (***risque élevé***). Cependant, 80 % des financements complémentaires basés sur les résultats, ce qui représente 311 millions de dollars américains, soutiennent des changements de politique en matière de financement national par l'intermédiaire de l'approche de transformation du système. Le GPE 2030 élargira la demande de déclencheurs liés au financement national axés sur le volume, l'équité et l'efficience à un plus grand nombre de pays.
7. Garantir que l'intégration systématique des questions de genre reste une priorité absolue, ce qui implique que les activités en faveur de l'égalité des genres dans les financements approuvés se traduisent par des résultats mesurables lors de la mise en œuvre, nécessite une action concertée à l'échelle du partenariat (***risque modéré***).
8. Les objectifs de cofinancement ont dépassé les attentes et 3,76 milliards de dollars ont été mobilisés dans le cadre du GPE 2025, au-dessus de l'objectif de 3 milliards de dollars (***risque très faible***). Le GPE 2030 et le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements permettent de développer les mécanismes de financement innovants. En avril 2025, le Comité des finances et du risque examinera des propositions pour renforcer les instruments de financement innovants. Une entité juridique distincte à but non lucratif pourrait renforcer le financement des fondations philanthropiques et du monde des affaires.
9. Les risques liés au modèle opérationnel ont continué à diminuer, dès lors que la majorité des financements du GPE 2025 ont été approuvés ou devraient être prêts

à être déposés d'ici juin 2025, réduisant le risque que les fonds ne soient pas alloués **(risque modéré)**. À la fin de 2024, 2,11 milliards de dollars ont été approuvés.

10. Le risque lié à la performance des financements reste **modéré,** grâce à une meilleure utilisation et capacité de réaction vis-à-vis des financements à risque. Les conflits et l'instabilité politique peuvent entraver la mise en œuvre et affecter le groupe d'agents partenaires et d'agences de coordination.
11. Les décaissements ont atteint 1,16 milliard de dollars en 2024, avec des prévisions d'environ 1 milliard de dollars par an jusqu'à l'exercice 2026. Cela a permis d'atténuer d'autres risques (les dépenses de fonctionnement se trouvent en deçà du plafond cible de 7 % des décaissements [***risque faible***] et le risque d'illiquidité se rapproche de la fourchette cible).
12. La situation financière globale du GPE s'est détériorée en raison des incertitudes à l'égard de la mobilisation des ressources, malgré l'augmentation des décaissements et la réduction des pressions sur les taux de change (**risque faible**). Alors que le cycle de financement actuel touche à sa fin et que le niveau élevé des décaissements devraient se poursuivre, les afflux de fonds des bailleurs risquent de plus en plus de diminuer, ce qui exercera une pression plus forte sur le risque d'illiquidité vers la fin de l'année 2025 (**risque modéré**).
13. La précision des prévisions continue d'être compromise par une volatilité et des incertitudes persistantes. Certaines contributions de bailleurs de fonds ont été retirées des prévisions financières, pour tenir compte de la baisse des contributions annoncée et des ajustements prévus. Les prévisions financières présentent des propositions visant à atténuer ces risques.
14. Bien que le groupe d'agents partenaires ait été diversifié, le risque lié à l'alignement reste **élevé**, dès lors que le dialogue à l'échelon national n'est ni suffisamment approfondi ni stratégique pour favoriser l'alignement.
15. Le niveau de risque lié à la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH) reste **modéré**, avec des progrès réalisés en matière de signalement et de mise en œuvre par le biais des principaux partenaires. Le Secrétariat renforce les capacités internes.
16. Le risque lié à la continuité des activités du Secrétariat reste **modéré**, compte tenu des changements organisationnels en cours. Le risque informatique reste **élevé** en raison des faiblesses du système actuel, même si le projet de transformation numérique du GPE a bien progressé. Le risque lié aux ressources humaines reste **modéré**, et l'initiative *GPE Forward* a bien avancé.
17. Le cadre de gestion des risques sera mis à jour pour s'aligner sur le GPE 2030, le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, et le rapport sur les résultats. Les indicateurs seront ajustés pour tenir compte des priorités et améliorer

le suivi des risques à l'aide de données de meilleure qualité et d'un tableau de bord des risques actualisé.

18. Veuillez-vous reporter à l'**Annexe A : Point semestriel sur le risque institutionnel** sur le Portail de la gouvernance, pour obtenir des informations plus détaillées.